

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 146 (2001)  
**Heft:** 6-7

**Vereinsnachrichten:** SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## La Société suisse des officiers en grande forme

Durant les derniers mois, la SSO s'est constamment occupée des structures de l'Armée XXI. Depuis janvier 2001, elle est en train de se préparer aux discussions politico-militaires de l'été prochain. La situation se présente actuellement comme suit.

### Votation populaire du 10 juin

La position de la SSO est très claire. Les majorités au sein des organes de la SSO ne laissent subsister aucun doute: 2 x oui signifient sécurité pour tous, davantage de force et de crédibilité pour notre pays et pour sa neutralité, un savoir-faire accru et un haut degré d'instruction pour notre armée. Un non ne pourrait que détruire la crédibilité de notre pays et de notre armée; il nuirait fortement à l'instruction.

Les organes de la SSO sont bien ancrés dans la base. Lors des assemblées des délégués des différentes sociétés cantonales d'officiers, des sociétés spécialisées et de leurs groupements, ainsi que lors de votations au sein de leurs comités, on a pu constater de fortes majorités. On a vraiment serré les rangs. Le comité central de la SSO remercie vivement tous les officiers pour leur engagement. Il se réjouit de constater que beaucoup d'autres organisations militaires luttent aussi pour la cause commune.

### Les rangs se sont serrés

L'ASIN et ses sympathisants ont tout fait afin de pénétrer nos rangs. On aurait pu s'attendre que les trois lieutenants-colonels

et colonels qui se sont engagés dans cette entreprise n'auraient pas eu de grandes difficultés à mobiliser quelques centaines d'officiers. Le fait qu'ils ont échoué montre que les rangs sont vraiment serrés.

Quel que soit le résultat de la votation le 10 juin, une chose est claire: il n'y a pas de scission au sein de la Société suisse des officiers. Elle mobilise toutes ses forces et s'engage dans l'intérêt de notre pays, tout en respectant les vues des autres. Ceux qui n'ont pas la même opinion de la SSO ont toujours eu occasion de parler. Quelques officiers se sont servis sans gêne de leur grade et de leur position.

### Absurdité et manque de respect

Le fait que ces officiers n'aient pas pu s'infiltrer dans nos rangs s'explique par l'absurdité de leurs arguments. Ils proposaient d'attendre à la maison que les cas d'urgence se produisent. Ils ont manqué de respect envers notre drapeau (voir annonce) et envers les tombes nos soldats (voir affiche); ils ont fait un affront à nos camarades qui s'engagent à l'étranger. Selon les témoins de l'ASIN, ces camarades ne sont que des mercenaires et des aventuriers.

C'est l'opinion publique qui a décidé le 10 juin. Dans une démocratie, la décision du peuple est impérative, et cela vaut aussi pour tous les officiers. Nous avons pourtant le devoir d'informer et de mettre en garde contre des décisions erronées dans notre politique de sécurité et militaire. Notre contribution en tant que citoyens et soldats a été de voter deux fois oui.

### Pas d'interruption dans notre travail

Pour les organes de la SSO, le travail n'était pas terminé le 10 juin. Les préparatifs pour notre prise de position concernant le Plan directeur de l'armée sont déjà en cours. Nous avons soumis un avant-projet de notre prise de position concernant le Plan directeur et la révision de la loi militaire aux présidents des sociétés cantonales et des sociétés d'armes et de services, afin qu'il soit discuté au sein de leurs comités, avant d'être soumis à la conférence des présidents le 9 juin. Ensuite, le Comité central s'occupera de la rédaction finale de notre prise de position.

Les prises de positions concernant la protection de la population, la loi fédérale sur le service civil et la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir seront traitées par la SSO



**SOG**  
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

**SSO**  
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

**SSU**  
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

dans les délais, notamment en juillet.

La SSO s'est bien préparée. Ses thèses du mars 2001 ont été très bien acceptées et forment la base de nos réflexions sur le Plan directeur.

## Le DDPS a du pain sur la planche

Beaucoup de points faibles doivent encore être éliminés avant qu'on puisse parler d'un véritable Plan directeur. Malheureusement, on n'a pas tenu compte des nombreux postulats de la SSO et

de l'association des sous-officiers. La volonté de réforme doit surtout se manifester d'une manière cohérente. On ne peut pas accepter que les officiers de milice soient exclus du commandement d'une brigade et que ces décisions soient prises en haut lieu sans réflexions politico-militaires approfondies. Au lieu d'une collaboration efficace entre les officiers de milice et les cadres professionnels en ce qui concerne l'organisation de l'instruction, on a donné un coup dans les deux directions.

Une concession dans la question de la subordination est le

prix qu'on veut payer à une alliance surannée de traditionalistes et de professionnels. On devrait toujours être à même de faire un compromis si nécessaire, mais le mauvais compromis qu'on veut faire maintenant ne se fera qu'aux dépenses du principe de milice qui est ancré dans notre Constitution. Un tel compromis n'apporterait pas plus de qualité et signifierait une dispersion des forces de nos meilleurs instructeurs. En outre, il augmenterait les coûts réels de notre armée.

Nous devons donc employer toute notre force de persuasion.